

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-:-

DECRET N°73-58 du 7 février 1973

chargeant le Ministre de l'Education Nationale de l'intérim du Ministre du Développement Rural et de la Coopération.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le Décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret N°73-17 du 19 janvier 1973,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Pour compter du 9 février 1973, le Capitaine Hilaire BADJOGOME, Ministre de l'Education Nationale, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, est chargé de l'intérim du Ministre du Développement Rural et de la Coopération, pendant l'absence du Capitaine Mana DJOUGOU.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 7 février 1973

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 8 - CS 6
Ministères 11 - SGG 4 -
IAA-DCCT-IGF-CNI-Gde Ch.5
DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6
JORD 1.